

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-066

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 13 octobre,

Date de convocation
7 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Date d'affichage de
convocation
7 OCTOBRE 2026

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON.

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : 29

Présents : 26

Absents ayant donné pouvoir : Maud BOUDAL à Lamia DURAND
Guénaëlle PATTE à Laetitia MARLIN
Tristan JACQUES à Bertrand HOUILLON

Votants : 29

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

13 OCTOBRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,

Objet :

**Pacte financier 2022-
2026-Demande de fonds
de concours auprès de
Saint-Quentin-en-
Yvelines**

Vu la délibération n°2022-227 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes,

Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie en date du 9 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : DEMANDE** à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026 d'un montant maximum de 798 200,28 €, et plafonnée à 50% du montant restant à la charge de la commune,
- **Article 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des opérations :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Fonds de concours sollicité	Coût restant à la charge de la commune	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
Travaux de rénovation de la toiture de l'annexe de la Maison des Bonheur	47 949.10 €	23 974.55 €	23 974.55 €	50 %
Acquisition de 3 containers pour CTM	24 900.00 €	12 450.00 €	12 450.00 €	50 %
Acquisition de 3 chalets pliables	26 153.00 €	13 076.50 €	13 076.50 €	50 %
Travaux de réhabilitation et mise aux normes de locaux en poste de police municipale	458 333.33 €	229 166.66 €	229 166.67 €	50 %
Travaux d'agrandissement du parking de l'espace Jacques Anquetil	233 236.20 €	116 618.10 €	116 618.10 €	50 %
Travaux d'implantation d'une centrale photovoltaïque au gymnase Delaune	40 876.37 €	20 438.18 €	20 438.19 €	50 %
Travaux de remplacement d'un châssis vitré de désenfumage de l'Hôtel de Ville	12 140.00 €	6 070.00 €	6 070.00 €	50 %
Travaux de remplacement des châssis de désenfumage de l'Estaminet	31 000.00 €	15 500.00 €	15 500.00 €	50 %
Travaux de réfection de la toiture du logement du stade Jacques Anquetil	23 600.00 €	11 800.00 €	11 800.00 €	50 %

Travaux de réaménagement du parking arrière du Collège	213 248.00 €	106 624.00 €	106 624.00 €	50 %
Aménagements paysage de l'espace arrière du Collège	170 000.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €	50%
Travaux de rénovation de l'aire de jeux située dans l'accueil de loisirs Henri Dès	65 000.00 €	32 500.00 €	32 500.00 €	50%
Travaux de rénovation de l'aire de jeux située rue Paul Vaillant Couturier	60 833.33 €	30 416.66 €	30 416.67 €	50 %
Achat panneaux led pour sécurisation de la traversée piétonne du hameau Le Village sur RD195	3 780.00 €	1 890.00 €	1 890.00 €	50 %
Acquisition de divers véhicules	157 992.76€	78 996.38 €	78 996.38 €	50 %
Fourniture et pose de six bornes de recharges pour véhicules électriques	12 500.00 €	6 250.00 €	6 250.00 €	50 %
Achat de 6 projecteurs LED pour l'illumination des façades	15 310.84 €	7 429.25 €	7 881.59 €	49 %

- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette délibération **est adoptée par :**

- **22 (vingt-deux) voix Pour**

(Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBE, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

- 7 (sept) Abstentions

(Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON,
Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **16 OCT. 2026**

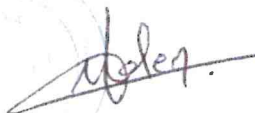
Certifiée exécutoire le : **16 OCT. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).